



SUD Éducation Aisne
1, Avenue Jean Jaurès
02000 Laon

I - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Sud Éducation Aisne publie ses états financiers pour l'exercice 2014-2015 en conformité avec la loi du 20 août 2008.

Son exercice comptable est du 1er septembre au 31 août de chaque année, ce qui correspond à son rythme d'activité qui se situe sur l'année scolaire, il a une durée de 12 mois.

II- NOTE SUR LE BILAN

Le syndicat n'a pas d'autres actifs que le compte bancaire nécessaire à son fonctionnement.

III - NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat n'appelle pas de commentaires. Les charges concernent les frais afférents au fonctionnement du syndicat.

Les cotisations sont comptabilisées en brut sur la base des sommes encaissées effectivement au cours de l'exercice. Le reversement à la fédération figure en charges.

IV - LE TABLEAU DES RESSOURCES

Le tableau des ressources demandé par le règlement 2009-10 se présente ainsi pour l'exercice 2014-2015

Ressources	
Cotisations perçues	5 668 €
Produits exceptionnels	0 €
Autres produits d'exploitation perçus	0 €
Produits financiers	0 €
Total des ressources	5 668 €

V- COTISATIONS

Les cotisations sont enregistrées à la date de l'adhésion sur la base d'un barème local.

VI-CHARGES

Affectation	Montant	% des dépenses
Part fédérale	2 052,00 €	46
Routage du journal local	841,00 €	19
Autres communications (Frais postaux, téléphone, photocopies, matériel militant, web, frais de stage)	755,00 €	17
Don (Association Les P'tits Papiers)	515,00 €	10
Déplacements locaux et fédéraux restant à charge	138,00 €	3
Fournitures administratives, d'entretien et petit équipement	137,00 €	3
Documentation	0,00 €	0
Union Solidaires Aisne	32,00 €	1
Divers (assurances, frais bancaires)	38,00 €	1
Total	4 508,00 €	100

VII- PERSONNEL

Le syndicat ne dispose pas de salarié. Le Ministère de l'éducation nationale attribue chaque année à la fédération un nombre d'ETP (équivalent temps plein) dont un certain nombre est utilisé par le syndicat Sud Éducation Aisne.

VIII – AFFECTATION

L'excédent se compose de l'excédent 2015 et du report de l'année antérieure :
1 160 + 1 = 1 161 €

Le résultat excédentaire de 1 161 € sera porté en réserve de solidarité pour 660 €, en réserve de trésorerie pour 500 € et en report à nouveau pour 1 €.

IX - ETAT DES FONDS SYNDICAUX

Comptes	Montant à l'ouverture	Augmentation ou diminution	Montant à la clôture
Réserve de trésorerie	3 050 €	1 000 €	4 050 €
Réserve de solidarité	2 950 €	1 000 €	3 950 €
Report à nouveau	3 €	-2 €	1 €
Résultat de l'exercice		1 160 €	1 160 €
Totaux	6 003 €	3 158 €	9 161 €

X - AFFILIATION

Le syndicat est affilié à l'Union syndicale Solidaires Aisne. A ce titre il verse une cotisation annuelle fixe par adhérent qui ne constitue pas une partie de la cotisation de ce dernier. La cotisation figure en charges. Il a été versé 32 € pour l'exercice 2014-2015.